Image not found or type unknown

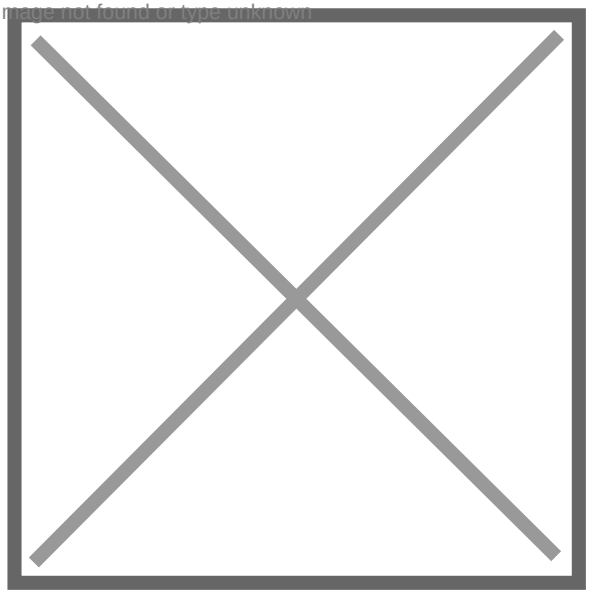

Conditions de non restitution d'une caution location logement

Par **Totor**, le **12/12/2008** à **10:42**

En quittant mon logement, après 2 ans de location, le propriétaire ne m'a pas restitué le mois de caution pour une petit choc sur la porte du garage. Il n'y avait pas eu d'état des lieux établi à l'entrée dans le logement, mais seulement la mention "état neuf" portée sur le bail.
Aucun document n'a été rédigé lors de la libération du logement à la fin de la location.
Quelles sont ses obligations légales pour justifier qu'il ne me restitue pas toute ou partie de la caution. Quelles pièces suis-je en mesure de lui réclamer pour accepter qu'il ne me rende pas la caution ? Quels recours ai-je pour lui demander de me restituer toute ou partie de la caution ?
Merci par avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés